

Exigences de publication liées aux fonds propres



Table des matières

1	Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA).....	4
1.1	Objectif et gouvernance de la gestion des risques.....	4
1.2	Reporting des risques.....	5
1.3	Chiffres clés essentiels.....	5
2	Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires.....	8
3	Composition des fonds propres.....	10
4	Risque de crédit.....	14
4.1	Informations générales.....	14
4.2	Qualité de crédit des actifs.....	14
4.3	Atténuation des risques.....	21
4.4	Utilisation des notations externes.....	23
4.5	Pondérations-risques par catégories de positions.....	24
5	Risque de crédit de contrepartie.....	25
6	Risque de marché.....	27
7	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.....	27
7.1	Stratégie et procédures.....	27
7.2	Structure et organisation.....	27
7.3	Evaluation et mesure du risque.....	27
7.4	Réduction des risques.....	28
7.5	Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1).....	29
7.6	Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE).....	29
7.7	Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII).....	29
7.8	Options automatiques et comportementales.....	30
7.9	Monnaies.....	30
8	Liquidité.....	33
8.1	Stratégie et procédures.....	33
8.2	Structure et organisation.....	33
8.3	Evaluation du risque.....	33
8.4	Ratio de liquidités à court terme (LCR).....	33
8.5	Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR).....	35
9	Risque opérationnel.....	36
10	Ratio de levier.....	37

TABLEAU 1 - KM1 - CHIFFRES CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES (EN 1'000 CHF)	6
TABLEAU 2 - OV1 - APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LES RISQUES (EN 1'000 CHF)	7
TABLEAU 3 - LI1 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF)	8
TABLEAU 4 – LI2 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF)	9
TABLEAU 5 - CC1 - PRÉSENTATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE (1'000 CHF)	10
TABLEAU 6 - CC2 : RÉCONCILIATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE AVEC LE BILAN (EN 1'000 CHF)	11
TABLEAU 7 - CCA - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	12
TABLEAU 8 - CR1 - RISQUE DE CRÉDIT : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (1'000 CHF)	14
TABLEAU 9 - CR2 - RISQUE DE CRÉDIT : CHANGEMENTS DANS LES PORTEFEUILLES DE CRÉANCES ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT (EN 1'000 CHF)	14
TABLEAU 10 – CRB - RISQUE DE CRÉDIT : INDICATIONS ADDITIONNELLES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EN 1'000 CHF)	15
TABLEAU 11 - CR3 - RISQUE DE CRÉDIT : APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (1'000 CHF)	21
TABLEAU 12 - CR4 - RISQUE DE CRÉDIT : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET IMPACT DES ATTÉNUATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	22
TABLEAU 13 - CR5 - RISQUE DE CRÉDIT : POSITIONS PAR CATÉGORIES DE POSITIONS ET PONDÉRATIONS- RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	24
TABLEAU 14 - CCR3 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : POSITIONS SELON LES CATÉGORIES DE POSITIONS ET LES PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	25
TABLEAU 15 - CCR5 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : COMPOSITION DES SÛRETÉS COUVRANT LES POSITIONS SOUMISES AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (EN 1'000 CHF)	26
TABLEAU 16 - IRRBBA1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET LA REDÉFINITION DES TAUX	31
TABLEAU 17 - IRRBB1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE ET LA VALEUR DE RENDEMENT	32
TABLEAU 18 - LIQ1 - LIQUIDITÉS : INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉS (EN 1'000'000 CHF)	35
TABLEAU 19 - LR1 - RATIO DE LEVIER : COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS AU BILAN ET L'ENGAGEMENT TOTAL RELATIF AU RATIO DE LEVIER (EN 1'000 CHF)	37
TABLEAU 20 - LR2 - RATIO DE LEVIER : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE (EN 1'000 CHF)	38

1 Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)

1.1 Objectif et gouvernance de la gestion des risques

Dans son rapport annuel, la banque décrit sa gouvernance de gestion des risques. L'objectif de cette gestion des risques est de protéger les actifs de la banque et d'assurer sa pérennité à long terme. La gestion du risque est omniprésente à tous les niveaux de l'organisation.

La gouvernance concernant la gestion des risques est détaillée dans la politique des risques et dans toutes les politiques de risques spécifiques (politique de risque de crédit, politique financière, ...). Ces politiques définissent les objectifs, missions, rôles et responsabilités de chaque département intervenant dans la gestion des risques. Elles se basent notamment sur l'ensemble des circulaires de la FINMA et des directives de l'ASB. Elles sont aussi complétées par des textes supranationaux comme le Basel Committee for Bank Supervision (BCBS).

La banque dispose de trois lignes de défense : (1) le contrôle de premier niveau est effectué par les unités de front ; (2) les départements spécialisés du Contrôle des risques et de la Conformité analysent et contrôlent les risques au niveau deux et (3) l'audit interne. Les comités du conseil d'administration surveillent spécifiquement certaines activités de la banque. En sus, l'audit externe rédige indépendamment leur rapport annuel à destination du conseil d'administration et de la FINMA.

Tous les ans, le conseil d'administration revoit l'appétit au risque de l'établissement en fixant des limites (concept-cadre, banques, pays, enveloppes de risques par type d'activité). Ces limites sont définies selon un profil de risque cohérent et proportionné aux capacités financières et opérationnelles de la banque. Tout cas de violation ou de dépassement de ces limites doit être annoncé au conseil d'administration.

La direction générale met en œuvre la gestion des risques validée par le conseil d'administration. Elle diffuse les instructions administratives qui sont les directives d'organisation et de gestion des différentes activités de la banque. Ces instructions administratives sont complétées par des processus qui expliquent plus en détail la marche à suivre.

Pour ce faire, la banque dispose de plusieurs comités en charge de la gestion des risques qui se réunissent mensuellement. Le comité ALM supervise la gestion financière de la banque, notamment la gestion du bilan et les risques de taux et de liquidité. Le comité des risques analyse l'état de tous les risques et reprend les informations des autres comités. D'autres comités analysent spécifiquement certaines activités (sous-comité des risques GCF, sous-comité des risques BCGEF, ...).

Les départements de contrôle sont en charge d'identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques de la banque, de vérifier que les limites définies par le conseil d'administration sont respectées et d'assurer le reporting des risques à destination des comités. En sus, le département Contrôle des risques est en charge de la production des états réglementaires « Bâle III » pour la haute direction, les réviseurs externes et la FINMA.

La Conformité définit le cadre réglementaire interne et s'assure du respect des réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, les activités transfrontalières et le dispositif normatif interne.

Plusieurs fois par an, le comité de contrôle du conseil d'administration se réunit notamment avec l'audit interne pour évaluer le fonctionnement du système de contrôle mis en place par la direction générale.

1.2 Reporting des risques

Les politiques des risques définissent les rapports de risques, leurs fréquences de production, leurs destinataires et leurs contenus.

L'établissement des rapports de risque est basé sur une architecture informatique dédiée à chaque type de risque (crédit, marché, opérationnel). Les données permettent à la fois de produire des analyses sur la maison mère ou sur le groupe consolidé. Les indicateurs agrégés peuvent être audités et il est possible de revenir au niveau le plus granulaire (contrepartie, transaction, ...).

Les rapports de risque présentent périodiquement la position risque de la banque sur les différentes typologies de risques (crédit, marché, opérationnel, conformité et juridique). Ces rapports vérifient l'adéquation du modèle d'affaire aux limites fixées par le conseil d'administration ou par le régulateur.

Des rapports spécifiques présentent une projection de la position risque de la banque à un horizon temps de trois ans. Ces rapports se basent sur le scénario probable « optimal path » qui sert à construire le plan stratégique et financier. En sus de ce scénario, la banque détermine des scénarios macro-économiques adverses (dont un scénario de récession et un scénario de choc extrême) et des scénarios idiosyncratiques (fraude, cyber-risques, ...). La direction générale évalue la position risque de la banque selon des combinaisons de ces scénarios, détermine les impacts sur le compte de résultat, sur les ratios réglementaires ou ratios internes, sur le rating de la banque et sur sa capacité de refinancement. Enfin, elle propose une liste de contre-mesures, évalue leurs effets de protection et leurs rapidités de mise en œuvre.

La banque déploie cette approche de stress test à la totalité de son bilan au niveau maison mère et consolidé. Les impacts sont mesurés au travers des différents types de risques et des ratios de fonds propres, de sensibilité des fonds propres, ou de liquidité.

Les processus de saisie et de contrôles des informations dans le Core Banking System sont décrits dans les instructions administratives de la banque. Le contrôle interne, l'audit interne et l'audit externe vérifient l'adéquation de ce système de contrôle.

1.3 Chiffres clés essentiels

La Banque Cantonale de Genève applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la Banque appliquait l'approche standard avant le 31.03.2020.

Le périmètre de consolidation réglementaire est identique au périmètre de consolidation comptable.

Suite à la pandémie du COVID-19,

- le volant anticyclique national (OFR art. 44) a été désactivé par le Conseil Fédéral le 27.03.2020,
- la FINMA a octroyé un assouplissement temporaire pour le calcul du ratio d'endettement (leverage ratio) (communication FINMA 02/2020, 03/2020 et 06/2020)

Le ratio de fonds propres du groupe se situe à 16.2%, au-dessus du minimum réglementaire de 12% (banque de catégorie 3). Le ratio de levier est de 8.2%, au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%. La hausse de +0.2 point de pourcentage du ratio de fonds propres entre le 30.06.2020 et le 31.12.2020 s'explique par l'augmentation des fonds propres pris en compte de CHF +35 millions. L'augmentation des fonds propres pris en compte est due à la prise en compte du résultat de la Banque pour le deuxième semestre 2020.

Tableau 1 - KM1 - chiffres clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)

KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)			
	a	c	e
	31.12.2020	30.06.2020	31.12.2019
Fonds propres pris en compte			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	1'682'938	1'658'403	1'633'130
2 Fonds propres de base (T1)	1'907'593	1'883'058	1'857'920
3 Fonds propres totaux	2'048'639	2'013'474	1'981'870
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4 RWA	12'683'868	12'558'351	12'282'103
4a Exigences minimales de fonds propres	1'014'709	1'004'668	982'568
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	13.3%	13.2%	13.3%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	15.0%	15.0%	15.1%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	16.2%	16.0%	16.1%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%	2.5%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)			
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)			
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%	2.5%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.2%	8.0%	8.1%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
2a(1) Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4.0%	4.0%	4.0%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.0%	0.0%	0.6%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.8%	7.8%	8.4%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9.6%	9.6%	10.2%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.0%	12.0%	12.6%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global	23'197'006	23'056'084	25'815'100
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	8.2%	8.2%	7.2%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	7'110'293	6'152'956	5'461'317
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	4'007'700	3'494'417	3'656'844
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	177%	176%	149%

Le tableau OV1 « Aperçu des position pondérées par le risque » met en évidence le profil de risque de la banque selon la typologie des risques. Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir :

- Risque de crédit
- Risque de crédit de contrepartie pour les dérivés et les REPO / Reverse REPO
- Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)
- Risques liés aux placements collectifs gérés, détenus par la banque
- Risque de règlement
- Risque lié à des positions de titrisation
- Risque de marché
- Risque opérationnel

Les besoins en fonds propres pour les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans les lignes 1 et 2 (voir note de bas de page no 4 de la Circ.-FINMA 16/01).

L'augmentation des actifs pondérés par le risque de CHF +126 millions entre le 30.06.2020 et le 31.12.2020 s'explique par l'augmentation des volumes des créances sur la clientèle et des engagements hors bilan, en particulier les engagements irrévocables.

La baisse des RWA des risques de crédit de contrepartie résulte d'une augmentation des expositions Repos avec des contreparties bénéficiant de pondération faible.

Tableau 2 - OV1 - Aperçu des positions pondérées par les risques (en 1'000 CHF)

OV1 : Aperçu des positions pondérées par le risque (en 1'000 CHF)			
	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
	31.12.2020	30.06.2020	31.12.2020
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	11'522'052	11'391'310	921'764
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	11'522'052	11'391'310	921'764
3 Dont déterminé par l'approche F-IRB			
4 Dont déterminé par l'approche supervisory slotting			
5 Dont déterminé par l'approche A-IRB			
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	46'870	62'278	3'750
7 Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	46'636	54'217	3'731
7a Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)			
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché			
8 Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)			
9 Dont déterminé par une autre approche (CCR)	235	8'061	19
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	114'858	126'866	9'189
11 Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché			
12 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche look-through	41'146	39'126	3'292
13 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche mandate-based	131'900	124'131	10'552
14 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche fallback		185	
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée			
15 Risque de règlement	302	0	24
16 Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque			
17 Dont soumis à l'approche internal ratings-based approach (SEC-IRBA)			
18 Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. internal assessment approach (IAA)			
19 Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)			
20 Risque de marché	12'003	19'194	960
21 Dont déterminé selon l'approche standard	12'003	19'194	960
22 Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)			
23 Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque			
24 Risque opérationnel	752'563	744'253	60'205
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	62'175	51'009	4'974
26 Ajustements pour le « plancher » (floor)			
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	12'683'868	12'558'351	1'014'709

2 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires

Tableau 3 - LI1 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

	a	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables					
	selon le cercle de consolidation comptable	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
ACTIFS						
Liquidités	6'474'360	6'474'360				
Créances sur les banques	732'421	719'973	12'449			
Créances résultant d'opérations de financement de titres						
Créances sur la clientèle	5'587'154	5'587'154				
Créances hypothécaires	12'005'607	12'005'607				
Opérations de négoce	53'729				1'085	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	15'953		15'953		15'953	
Immobilisations financières	2'210'757	2'210'757	806'407			
Comptes de régularisation	37'131	37'131				
Participations	53'613	53'613				
Immobilisations corporelles	120'102	120'102				
Valeurs immatérielles	615					615
Autres actifs	250'251	85'618				164'632
Capital social non libéré						
TOTAL ACTIFS	27'541'692	27'294'314	834'809		17'038	165'247
ENGAGEMENTS						
Engagements envers les banques	3'385'977		11'357			3'374'620
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	817'425		817'425			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'883'771	103'256				16'780'516
Engagements résultant d'opérations de négoce	511				186	511
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	12'562		12'562		12'562	
Obligations de caisse	1'100					1'100
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4'491'155					4'491'155
Comptes de régularisation	97'848					97'848
Autres passifs	122'056					122'056
Provisions	12'945					12'945
TOTAL ENGAGEMENTS	25'825'352	103'256	841'344		12'748	24'880'752

La colonne b n'a pas été indiquée car le cercle de consolidation comptable et le cercle de consolidation réglementaire sont identiques.

Les expositions suivantes sont soumises à des exigences de fonds propres simultanées dans deux catégories de risque :

- des besoins en fonds propres pour risque de crédit sont calculés pour les immobilisations financières mises en pension dans le cadre des repos,
- des besoins en fonds propres pour le risque de crédit de contrepartie et pour le risque de marché sont calculés pour les dérivés.

Tableau 4 – LI2 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

LI2 : Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (en 1'000 CHF)					
	a	b	c	d	e
	Positions soumises à :				
	Total	des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les titrisations	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau L11)	27'541'692	27'294'314		834'809	17'038
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau L11)	25'825'352	103'256		841'344	12'748
3 Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	1'716'341	27'191'058		-6'535	4'290
4 Positions hors bilan	15'669'525	932'375		200'780	
5 Différences d'évaluation					
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne 2	-76'795	-98'574		-215	18'261
7 Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions					
8 Différences résultant des filtres prudentiels					
9 Autre	10'125'962				
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	27'435'032	28'024'859		194'030	22'551

Les différences entre les valeurs comptables nettes (ligne 1) et les positions pour les calculs réglementaires (ligne 10) s'expliquent par les raisons suivantes :
Pour les calculs réglementaires,

- les expositions hors bilan sont prises en compte et présentées après multiplication par le facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF) (ligne 4),
- les expositions sont présentées après prises en compte des sûretés financières,
- les expositions des dérivés sont le résultat du calcul de l'approche SA-CCR.

3 Composition des fonds propres

Tableau 5 - CC1 - Présentation des fonds propres réglementaire pris en compte (1'000 CHF)

CC1 : Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (en 1'000 CHF)

	a 31.12.2020
Fonds propres de base durs (CET1)	
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	360'000
2 Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1'044'252
3 Réserves issues du capital, réserves (+/-) de change et autres réserves	300'522
5 Intérêts minoritaires éligibles en tant que CET1	-388
6 Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	1'704'385
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base durs	
8 Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	-615
16 Positions nettes longues en propres instruments CET1	-20'832
28 Somme des ajustements relatifs au CET1	-21'447
29 Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'682'938
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	
30 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	225'000
36 Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements réglementaires	225'000
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base supplémentaires	
44 Fonds propres de base supplémentaires (net AT1)	224'655
45 Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	1'907'593
Fonds propres complémentaires (T2)	
46 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	110'000
50 Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	31'046
51 Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires	141'046
58 Fonds propres complémentaires (net T2)	141'046
59 Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & net T2)	2'048'639
60 Somme des positions pondérées par le risque	12'683'868
Ratios de fonds propres	
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	13.3%
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	15.0%
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	16.2%
65 Dont volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2.5%
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC cou-vertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	8.2%
68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0.0%
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	12.0%
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	9.6%
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	13.8%
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	12.0%
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	16.2%
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)	
72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	28'536
73 Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	15'867
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2	
77 Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	145'261

Tableau 6 - CC2 : réconciliation des fonds propres réglementaire pris en compte avec le bilan (en 1'000 CHF)

	a	b
	Selon clôture comptable	Selon cercle de consolidation réglementaire
Actifs		
Liquidités	6'474'360	6'474'360
Créances sur les banques	732'421	732'421
Créances résultant d'opérations de financement de titres		
Créances sur la clientèle	5'587'154	5'587'154
Créances hypothécaires	12'005'607	12'005'607
Opérations de négoce	53'729	53'729
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	15'953	15'953
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Immobilisations financières	2'210'757	2'210'757
Comptes de régularisation	37'131	37'131
Participations	53'613	53'613
Immobilisations corporelles	120'102	120'102
Valeurs immatérielles	615	615
Autres actifs	250'251	250'251
Capital social non libéré		
Total des actifs	27'541'692	27'541'692
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	3'385'977	3'385'977
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	817'425	817'425
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'883'771	16'883'771
Engagements résultant d'opérations de négoce	511	511
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	12'562	12'562
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Obligations de caisse	1'100	1'100
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	4'491'155	4'491'155
Comptes de régularisation	97'848	97'848
Autres passifs	122'056	122'056
Provisions	12'945	12'945
Total des fonds étrangers	25'825'352	25'825'352
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)	110'000	110'000
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)	224'655	224'655
Fonds propres		
Réserve pour risques bancaires généraux	230'000	230'000
Capital social	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité de CET1	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité d'AT1		
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices (pertes) reportées et de la période concernée	1'146'785	1'146'785
(Propres parts du capital)	-20'832	-20'832
Intérêts minoritaires	388	388
Total des fonds propres	1'716'341	1'716'341

Tableau 7 - CCA - Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

	Instrument 1	Instrument 2
1 Emetteur 1	BCGE	BCGE
2 Identifiant (par ex. ISIN)	50392437 / CH0503924372	36869771 / CH0368697717
3 Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1	T2
5 Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1	T2
6 Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe	Individuel et groupe
7 Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	134.9 mios	110 mios
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 135 mios	CHF 110 mios
10 Rubrique comptable	Emprunts	Emprunts
11 Date initiale d'émission	12.11.2019	28.06.2017
12 Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel	Muni d'une échéance
13 Date d'échéance initiale	néant	28.06.2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui	Oui
15 Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (12.05.2025). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel	Possibilité de remboursement conditionnel avant l'échéance sous préavis de 30 jours. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Annuellement à chaque échéance d'intérêt du 12.05	néant
Coupon/dividende		
17 fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	1.875 % jusqu'au 12.05.2025, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans plus 243.7 points de base pour la prime de risque	1.125%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui	Oui
20 Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire	Paiement d'intérêts obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant	néant
22 Non cumulatif/cumulatif	néant	néant
23 Convertible/non convertible	néant	néant
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant	néant
25 Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant	néant
26 Si convertible, taux de conversion	néant	néant
27 Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant	néant
28 Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
29 Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
30 Mécanisme de dépréciation	Oui	Oui
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1	Evénement de viabilité
32 Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)	Totale
33 Dépréciation permanente/temporaire	Permanente	néant
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant	néant
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1.	Non subordonné, pari passu avec autres instruments Tier 2 et de rang supérieur au Tier 1.
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant	néant
37 Si oui, description de ces caractéristiques	néant	néant

	Instrument 3
Emetteur 1	BCGE
Identifiant (par ex. ISIN)	36701398/ ISIN CH0367013981
Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève
Traitement réglementaire	
Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1
Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1
Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe
Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)
Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	89.8 mios
Valeur nominale de l'instrument	CHF 90 mios
Rubrique comptable	Emprunts
Date initiale d'émission	28.06.2017
Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel
Date d'échéance initiale	néant
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui
Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (08.02.2023). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Toutes les échéances d'intérêts après la First Call Date (08.02.2023)
Coupon/dividende	
fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	2 % payable annuellement le 08.02 de chaque année jusqu'au 08.02.2023, First Call Date, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans
Taux du coupon et indice, cas échéant	2.00%
Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui
Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire
Existence d'un saut de rémunération (<i>step up</i>) ou autre incitation au remboursement	néant
Non cumulatif/cumulatif	néant
Convertible/non convertible	néant
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant
Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant
Si convertible, taux de conversion	néant
Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant
Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant
Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant
Mécanisme de dépréciation	Oui
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1
Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)
Dépréciation permanente/temporaire	Permanente
Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant
Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1.
Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant
Si oui, description de ces caractéristiques	néant

4 Risque de crédit

4.1 Informations générales

La banque décrit son organisation et sa gestion du risque de crédit dans le rapport annuel. Le conseil d'administration fixe des enveloppes de risques par types d'activité, de manière à limiter le risque de crédit. Le processus d'octroi des crédits est régi par le Règlement des crédits (validé par le conseil d'administration). Ce document référence le champ normatif de la banque en matière d'octroi de crédit. On y trouve les critères utilisés pour identifier et mesurer les risques inhérents à tout crédit. Les critères de la banque sont alignés sur les « best practices » du marché. Un rapport sur les octrois de crédit en ETP (Exception To Policy) est produit trimestriellement et est présenté au comité des risques. En sus, le rapport de risque de crédit recense, entre autres, les crédits par ratings (évolution de la qualité du portefeuille de crédits sains), les migrations de rating d'une période sur l'autre, le stock de crédit en ARD (Annonce de Risque Ducroire) et en défaut. Périodiquement, le comité risque examine les risques de défaut sur les portefeuilles et leurs évolutions. Ce rapport est lui-aussi discuté au comité des risques.

4.2 Qualité de crédit des actifs

Tableau 8 - CR1 - risque de crédit : qualité de crédit des actifs (1'000 CHF)

CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)					
	a	b	c	d	
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de	Valeurs nettes (a + b - c)	
	positions en défaut	positions pas en défaut	valeur / amortissements		
1	Créances (sans les titres de dette)	334'492	18'083'540	91'079	18'326'953
2	Titres de dette		1'252'460		1'252'460
3	Expositions hors bilan		2'029'867		2'029'867
4	TOTAL	334'492	21'365'866	91'079	21'609'279

Tableau 9 - CR2 - risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)

CR2 : Risques de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)		a
		31.12.2020
1	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente	159'272
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	193'928
3	Positions retirées du statut « en défaut »	2'548
4	Montants amortis	22'307
5	Autres changements (+/-)	6'147
6	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence (1+2-3-4+5)	334'492

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, la Banque a mis en place plusieurs taskforce/groupes de travail pour :

- évaluer l'impact de cette crise sur la marche de ces affaires,
- mettre en place des solutions appropriées,
- et suivre l'effet des solutions appliquées et les ajuster si nécessaire.

Une analyse approfondie de son portefeuille de crédit a été faite et il en a résulté un passage en défaut de certaines contreparties. Ainsi, les expositions en défaut ont augmenté entre le 31.12.2019 (CHF 159 millions) et le 31.12.2020 (CHF 334 millions). Le taux de provisionnement (rapport entre le montant des provisions et le montant des expositions en défaut) de ces nouvelles expositions tombées en défaut est de 12%.

Les tableaux CRB présentent l'exposition :

- après déduction des provisions spécifiques
- avant l'application des facteurs de conversion en équivalent crédit (CCF)
- avant mesures d'atténuation des risques.

Les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans ces tableaux.

La banque reprend les définitions relatives aux notions « en souffrance » et « en défaut », conformément aux dispositions du comité de Bâle (BCBS 128) et à la circulaire 2020/1 Comptabilité banque. Les méthodes utilisées pour déterminer les créances compromises (appelées également en défaut) sont décrites dans les instructions administratives de la banque. La notion de positions restructurées n'est pas utilisée à la BCGE.

Tableau 10 – CRB - risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)										
Ventilation des expositions par zones géographiques										
	Suisse	Océanie	Amérique du nord	Liechten- stein	Amérique latine	Europe	Caraïbe	Asie	Afrique	Total
Actifs										
Liquidités	6'394'969	62	1'547		8	77'239	0	512	22	6'474'360
Créances sur les banques	231'652	2'884	9'655		4'394	239'092	43'764	164'044	24'940	720'425
Créances sur la clientèle	3'395'843	1	52'375	14'483	32'401	1'839'630	102'102	154'699	3'275	5'594'809
Créances hypothécaires	11'677'396		66			334'223		33		12'011'719
Opérations de négoce										
Immobilisations financières	1'849'029	10'086	55'598			277'257		18'788		2'210'757
Comptes de régularisation	35'103					2'028				37'131
Participations	37'938		152			15'566				53'656
Autres actifs	74'259					1'311				75'570
Total actifs	23'812'888	13'033	119'393	14'483	36'803	2'789'749	145'866	338'076	28'238	27'298'528
Opérations hors bilan										
Engagements conditionnels	403'833		53'815	6'179		153'944	41'569	247'478	9'187	916'005
Engagements irrévocables	548'105		10'707			248'269		2'978	7'056	817'116
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	178'565									178'565
Crédits par engagement	52'891		1'053			15'801		46'503	1'932	118'180
Total opérations hors bilan	1'183'394		65'575	6'179		418'015	41'569	296'959	18'175	2'029'867
Total	24'996'282	13'033	184'969	20'662	36'803	3'207'763	187'435	635'036	46'413	29'328'395
Dont expositions en défaut (nette)	179'315		14			55'958	1'864	6'831		243'982
Expositions en défaut (brute)	227'390	75	15			89'677	3'588	23'797		344'541
Correctifs de valeur	48'075	75	0			33'718	1'724	16'966		100'559

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par catégories réglementaires

	Gouverne- ments centraux et banques centrales	Institutions	Banques et négociants en valeurs mobilières	Entreprises	Personnes physiques et petites entreprises	Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux	Autres positions	Total
Actifs								
Liquidités	6'464'903		9'457				0	6'474'360
Créances sur les banques			713'199	7'223	3			720'425
Créances sur la clientèle	8	775'115		3'367'480	1'452'207		0	5'594'809
Créances hypothécaires	10	275'275		3'296'583	8'439'852			12'011'719
Opérations de négoce								
Immobilisations financières	403'764	316'413	94'339	1'244'351		23'095	128'794	2'210'757
Comptes de régularisation	27	8'751	446	25'961	1'946			37'131
Participations					3'491	50'165		53'656
Autres actifs	11'969		61'098	1'183	1'318		1	75'570
Total actifs	6'880'681	1'375'553	878'539	7'942'781	9'898'817	73'260	248'897	27'298'528
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels		208	157'852	718'198	39'748			916'005
Engagements irrévocables			67'957	586'564	162'595			817'116
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			195	988		177'382		178'565
Crédits par engagement			32'169	86'011				118'180
Total opérations hors bilan		208	258'173	1'391'760	202'343	177'382		2'029'867
Total	6'880'681	1'375'762	1'136'712	9'334'541	10'101'160	250'642	248'897	29'328'395
Dont expositions en défaut (nette)				102'995	140'986			243'982
Expositions en défaut (brute)		30		152'272	192'240			344'541
Correctifs de valeur		30		49'276	51'253			100'559

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par échéances résiduelles

	A vue	Dénonçable	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Actifs								
Liquidités	6'474'360							6'474'360
Créances sur les banques	200'329	19	365'083	154'775	219			720'425
Créances sur la clientèle	1'169'861	245'775	1'227'073	436'027	1'545'773	970'300		5'594'809
Créances hypothécaires	2'585	2'046'160	778'302	608'464	3'187'130	5'389'078		12'011'719
Opérations de négoce								
Immobilisations financières	160'792		10'810	205'140	869'667	964'348		2'210'757
Comptes de régularisation	25'361				11'587	183		37'131
Participations	51'524					2'132		53'656
Autres actifs	75'570							75'570
Total actifs	8'280'483	2'291'955	2'381'268	1'404'405	5'614'377	7'326'041		27'298'528
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels	37'854		807'071	45'928	22'372	2'781		916'005
Engagements irrévocables	68'027		27'563	78'228	459'088	184'211		817'116
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	178'565							178'565
Crédits par engagement	10'039		97'728	10'413				118'180
Total opérations hors bilan	294'485		932'361	134'569	481'459	186'992		2'029'867
Total	8'574'967	2'291'955	3'313'629	1'538'975	6'095'836	7'513'033		29'328'395
Dont expositions en défaut (nette)	182'852		9'250	10'587	6'828	34'464		243'982
Expositions en défaut (brute)	281'498		9'250	11'002	7'961	34'829		344'541
Correctifs de valeur	98'645			415	1'133	366		100'559

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)
Ventilation des expositions par pondération

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total
Actifs								
Liquidités	6'474'360							6'474'360
Créances sur les banques		447'917		96'095		175'397	1'015	720'425
Créances sur la clientèle	589'956	327'380	476'372	728'631	374'162	3'002'105	96'204	5'594'809
Créances hypothécaires	22'650	26'085	9'512'360	9'647	490'692	1'874'031	76'253	12'011'719
Opérations de négoce								
Immobilisations financières	439'627	1'467'932		150'749		43'306	93'276	2'210'757
Comptes de régularisation	27	8'751		446	40	27'867		37'131
Participations						3'491	41'161	53'656
Autres actifs	72'902	165				2'502		75'570
Total actifs	7'599'522	2'278'230	9'988'732	985'568	864'894	5'248'802	307'909	27'298'528
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels	15'511	143'608		39'512	18'784	686'484	12'105	916'005
Engagements irrévocables		74'725		579	79'738	662'075		817'116
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires						178'565		178'565
Crédits par engagement		5'515		19'998		92'668		118'180
Total opérations hors bilan	15'511	223'848		60'089	98'522	1'619'792	12'105	2'029'867
Total	7'615'033	2'502'079	9'988'732	1'045'657	963'416	6'868'594	320'015	29'328'395
Dont expositions en défaut (nette)	181	3'386		2'156		65'802	172'457	243'982
Expositions en défaut (brute)	184	3'386		6'975		158'588	175'408	344'541
Correctifs de valeur	3			4'819		92'786	2'951	100'559

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par type de couverture

	Couvert par des sûretés financières	Couvert par des garanties	Couvert par des gages immobiliers	Couvert par d'autres types de sûretés	Non couvert	Total
Actifs						
Liquidités					6'474'360	6'474'360
Créances sur les banques		120'090			600'334	720'425
Créances sur la clientèle	107'122	806'874	1'046'451	2'296	3'632'066	5'594'809
Créances hypothécaires	22'640	1'905	11'819'990		167'184	12'011'719
Opérations de négoce						
Immobilisations financières					2'210'757	2'210'757
Comptes de régularisation					37'131	37'131
Participations					53'656	53'656
Autres actifs					75'570	75'570
Total actifs	129'762	928'869	12'866'441	2'296	13'371'160	27'298'528
Opérations hors bilan						
Engagements conditionnels	15'511	42'244			858'250	916'005
Engagements irrévocables		7'346			809'769	817'116
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires					178'565	178'565
Crédits par engagement					118'180	118'180
Total opérations hors bilan	15'511	49'591			1'964'765	2'029'867
Total	145'273	978'460	12'866'441	2'296	15'335'926	29'328'395
Dont expositions en défaut (nette)	181	5'542	138'831		99'427	243'982
Expositions en défaut (brute)	184	10'361	140'893		193'103	344'541
Correctifs de valeur	3	4'819	2'061		93'676	100'559

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par notation								
	1	2	3	4	5	6	No Rating	Total
Actifs								
Liquidités							6'474'360	6'474'360
Créances sur les banques	43'145	31'863	206'821	37'870	54'612	69'501	276'612	720'425
Créances sur la clientèle							5'594'809	5'594'809
Créances hypothécaires							12'011'719	12'011'719
Opérations de négoce								
Immobilisations financières	553'344	247'889	98'944				1'310'580	2'210'757
Comptes de régularisation							37'131	37'131
Participations							53'656	53'656
Autres actifs							75'570	75'570
Total actifs	596'489	279'753	305'765	37'870	54'612	69'501	25'954'539	27'298'528
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels							916'005	916'005
Engagements irrévocables							817'116	817'116
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires							178'565	178'565
Crédits par engagement							118'180	118'180
Total opérations hors bilan							2'029'867	2'029'867
Total	596'489	279'753	305'765	37'870	54'612	69'501	27'984'405	29'328'395
Dont expositions en défaut (nette)							243'982	243'982
Expositions en défaut (brute)							344'541	344'541
Correctifs de valeur							100'559	100'559

CRB : Risque de crédit : ventilation des positions en défaut par année d'entrée en défaut (en 1'000 CHF)

	Date d'entrée en défaut									
	Avant 2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Expositions en défaut (nette)	26'975	5'083	1'926	4'184	7'011	10'039	10'107	7'130	171'527	243'982
Expositions en défaut (brute)	78'461	9'658	5'057	6'807	9'884	18'807	14'059	7'880	193'928	344'541
Correctifs de valeur	51'486	4'575	3'131	2'622	2'874	8'768	3'952	750	22'401	100'559

L'augmentation des expositions en défaut en 2020 concerne le secteur de l'hôtellerie et des matières premières. Cette augmentation est la conséquence de la crise sanitaire.

4.3 Atténuation des risques

Conformément aux dispositions de l'OFR, la banque utilise l'approche globale et les décotes réglementaires pour les collatéraux financiers et la méthode de substitution pour les garanties. Les sûretés (garanties, collatéraux financiers, biens immobiliers) reconnus dans le cadre de l'approche globale sont évaluées de manière prudente par la banque et selon les méthodes d'évaluation décrites dans le règlement des crédits. Il n'y a pas de netting au bilan et hors bilan. L'utilisation de ces sûretés pour réduire le risque de crédit ne crée pas de concentration notable sur un émetteur ou un garant.

Tableau 11 - CR3 - risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (1'000 CHF)

		CR3 : Risques de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (en 1'000 CHF)				
		a	b1	b	d	f
		Positions sans couverture (valeurs comptables)	Positions couvertes (valeurs comptables)	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1	Créances (sans les titres de dette)	4'109'042	14'217'911	13'289'042	928'869	
2	Titres de dette	1'252'460				
3	Total	5'361'502	14'217'911	13'289'042	928'869	
4	dont en défaut	183'054	151'438	141'077	10'361	

Le tableau CR4 présente l'exposition après déduction des provisions spécifiques. Les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans ce tableau.

Tableau 12 - CR4 - risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CR4 : Risques de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)						
	a	b	c	d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA	Densité RWA
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan		
1 Gouvernements centraux et banques centrales	6'880'681		7'361'210		880	0%
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	878'539	258'173	699'175	78'212	338'651	44%
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1'375'553	208	1'550'954	75	609'846	39%
4 Entreprises	7'942'781	1'391'760	7'442'771	557'474	5'233'033	65%
5 Retail	9'898'817	202'343	9'729'270	106'178	4'969'917	51%
6 Titres de participation	73'260	177'382	73'260	177'382	311'199	124%
7 Autres positions	248'897		248'897		293'746	118%
8 TOTAL	27'298'528	2'029'867	27'105'537	919'321	11'757'272	42%

4.4 Utilisation des notations externes

Conformément à l'OFR et à la circulaire risque de crédit 2017/7, la banque utilise les notations externes pour bénéficier de pondérations-risque avantageuses dans son calcul des fonds propres minimaux. Les deux agences de notation externes utilisées par la banque sont *Standard & Poor's* et *Fitch*.

Les positions qui bénéficient de ces notations externes sont :

- Le portefeuille d'immobilisations financières
- Les banques
- Les assurances
- Les titres nantis

La banque récupère les ratings externes des deux agences de notation pour le périmètre de positions concernées et alimente son système de calcul des fonds propres minimaux.

4.5 Pondérations-risques par catégories de positions

Tableau 13 - CR5 - risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CR5 : Risques de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)									
	a	c	d	e	f	g	h	i	j
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	7'356'811	4'400							7'361'210
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	9'457	456'036		132'336		176'121	3'436		777'387
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement		535'852	227'181	728'291	2'754	56'951			1'551'029
4 Entreprises		1'335'278	2'495'629	152'696	157'375	3'781'546	77'722		8'000'245
5 Retail			7'265'923	725	758'743	1'715'321	94'735		9'835'448
6 Titres de participation						179'268	46'504	24'870	250'642
7 Autres positions	40'263					120'701	87'933		248'897
8 TOTAL	7'406'531	2'331'566	9'988'732	1'014'048	918'872	6'029'908	310'331	24'870	28'024'859
9 Dont créances couvertes par gage immobilier			9'988'732		406'111	2'278'075			12'672'918
10 Dont créances en souffrance		3'386		2'156		65'802	172'457		243'800

5 Risque de crédit de contrepartie

La banque traite majoritairement les opérations dérivés OTC dans le cadre de contrat de netting ISDA ou CSA. Les limites sont fixées annuellement par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale. Ces limites peuvent être revues en cours d'année si la situation l'exige. Ces contrats de netting permettent un échange de marge entre la banque et ses contreparties selon l'évaluation Mark-to-Market des dérivés listés et Mark-to-Model pour les dérivés OTC. Comme prévu par l'OFR, l'équivalent crédit des dérivés est calculé selon SA-CCR.

Tableau 14 - CCR3 - risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CCR3 : Risques de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)								
	a	c	d	e	f	g	h	i
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales	60'929							60'929
2 Banques et négociants en valeurs mobilières		95'471	493		42		10'448	106'453
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement								
4 Entreprises					6'397	844		7'242
5 Retail					19'406			19'406
6 Titres de participation								
7 Autres positions								
8								
9 TOTAL	60'929	95'471	493		25'846	844	10'448	194'030

Tableau 15 - CCR5 - risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)

CCR5 : Risques de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)									
	a		b		c	d	e		f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs				
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées
Liquidités en CHF		7'640				197'771			
Liquidités en monnaies étrangères		1'816				13'566	817'425		
Créances sur la Confédération									147'934
Créances sur les autres Etats									20'089
Créances sur des agences gouvernementales							847		127'113
Obligations d'entreprises							2'052		486'787
Titres de participation									
Autres sûretés									
TOTAL			9'456			211'337	820'324		781'922

6 Risque de marché

Compte tenu de sa très faible exposition au risque de marché, la banque s'abstient de publier les informations y relatives, conformément à la circulaire 2016/1 Publications – banques Cm 14.2.

7 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque représente l'éventualité de voir la rentabilité de la banque ou la valeur de ses fonds propres affectée par l'évolution des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt des activités de trading entre dans le périmètre du risque de marché.

7.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide de la stratégie de prise de risque et des principes de la gestion des risques dans le domaine des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. L'exposition aux risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est encadrée par des limites validées et révisées annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme :

- De limites de sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur)
- De limites de sensibilité de la marge nette d'intérêt sur une année (effets de revenu)

Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille de la banque est défini dans la « Politique financière » et détaillé dans la « Politique ALM et Liquidité ».

7.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque est déléguée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est effectué par le département ALM rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque et de la présentation du profil de risque de taux d'intérêt au CALM
- De l'établissement du rapport mensuel des taux de cession interne
- De la définition et de la maintenance des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, dans le respect de la « Politique ALM et Liquidité »

7.3 Evaluation et mesure du risque

La banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque avec une périodicité mensuelle pour la maison mère et semestrielle pour le groupe. Les risques de taux d'intérêt sont mesurés selon deux approches : une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la banque sur la base des indicateurs suivants :

- La valeur économique des fonds propres
- La sensibilité de la valeur économique des fonds propres
- Les key rate durations

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres et les key rate durations sont évaluées selon deux scénarios de taux d'intérêt :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la banque sur la base de la sensibilité de la marge nette d'intérêt. La sensibilité de la marge nette d'intérêt est évaluée sur un horizon de 3 années en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan.

Les scénarios de taux d'intérêt retenus par la banque sont les suivants :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Le scénario central de prévisions des taux d'intérêt de la banque
- Une pentification de +300 points de base à horizon 6 mois sur les taux d'intérêt à 10 ans
- Un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt en lien avec un mouvement des taux d'intérêt à long terme
- Une inversion de la courbe des taux d'intérêt
- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 400 points de base (« reverse stress test » au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques Cm 31)

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre, notamment pour le cas des stress tests.

Les scénarios d'évolution du bilan :

- Dépendent du niveau des taux d'intérêt à court terme et notamment du taux directeur de la Banque nationale suisse
- Du comportement des clients dans le cas de simulations spécifiques
- Des contraintes réglementaires sur la liquidité et les exigences minimales de fonds propres

Les principales différences d'approches entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes :

- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les flux de trésorerie de marge :
 - Sont pris en compte pour l'évaluation interne du risque de taux d'intérêt. L'approche interne s'inscrit dans la continuité d'un système de limites éprouvé défini dans la « Politique ALM et Liquidité » et par la nécessité de conduire des analyses historiques
 - Ne sont pas pris en compte dans l'approche pour la publication IRRBB1 afin de refléter une approche cohérente de l'exposition aux risques de taux d'intérêt et de compléter les approches d'évaluation interne des risques de taux d'intérêt
- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques
- Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :
 - Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
 - Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants

7.4 Réduction des risques

La mise en œuvre de la politique appliquée en matière de couverture ou d'atténuation des risques de taux d'intérêt est déléguée au Sous-Comité ALM Financier (SCALM-F) présidé par le CFO. Le SCALM-F assure la mise en œuvre et le suivi des décisions du CALM, assure le suivi continu des conditions de marché et intervient, entre autre, dans la gestion des couvertures stratégiques du portefeuille de la banque.

Les produits de couverture les plus couramment utilisés sont les swaps de taux d'intérêt. La banque peut recourir à des options dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. Les positions optionnelles du portefeuille de la banque générées par l'activité commerciale sont généralement couvertes avec un adossement direct.

La banque met en œuvre une stratégie de macro couverture de type « fair value hedge ». L'effectivité de la macro couverture est contrôlée mensuellement.

7.5 Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1)

La banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans les circulaires 2016/1 Publication – banques et 2019/2 Risque de taux – banques. Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivant.

7.6 Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE)

Pour les opérations pour lesquelles la date de redéfinition du taux est définie, la banque ne prend pas en compte les flux de trésorerie de marge dans le calcul de la sensibilité de la valeur économique (ΔEVE). En ce sens la banque met en œuvre la « perspective interne du taux d'intérêt » au sens de l'Annonce du risque de taux d'intérêt (BNS).

La procédure de mapping des flux de trésorerie est effectuée conformément aux fourchettes d'échéance prescrites par la FINMA selon la Circulaire 2019/2 Risques de taux – banques Annexe 2.

La méthode des portefeuilles de réplication constitue l'approche retenue par la banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas définie. La banque calibre et révisé annuellement les portefeuilles de réplication en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication. Les principales hypothèses retenues pour déterminer le risque de changement de taux d'intérêt des encours sans date de redéfinition du taux sont :

- Une hypothèse de stabilité des encours pour les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne
- Une hypothèse de prise en compte d'une part liquide et volatile pour les engagements à vue des entreprises ou des institutions financières en intégrant une proportion prudente de composantes de taux à court terme des portefeuilles de réplication ad-hoc

Le taux d'escompte des flux de trésorerie est évalué sur la base d'une courbe de taux "zero coupon" correspondant à la devise originale du flux de trésorerie. Les courbes de taux "zero coupon" sont évaluées par une approche de "bootstrapping" sur la base des courbes de taux du marché « IBOR-Swap ». Les taux d'escompte intermédiaires sont évalués par interpolation linéaire de la courbe de taux "zero coupon" ad-hoc.

7.7 Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les hypothèses suivantes sont mises en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque produit :

- Les durées des opérations simulées sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de tenir compte du comportement « récent » de la clientèle
- Les taux d'intérêt des opérations simulées se composent des éléments suivants :
 - Taux d'intérêt de marché : ils dépendent des taux de marché simulés sur la base des chocs de taux prescrits
 - Surcoûts de refinancement de la banque à la date de début de simulation afin de tenir compte du coût de refinancement de la banque
 - Marges commerciales : elles sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de refléter le niveau de marge commerciale de la production « récente »

En ce qui concerne les positions à taux administré, les taux d'intérêt simulés appliqués aux clients sont déterminés pour chaque produit sur la base d'une projection dans le temps qui tient compte :

- Des profils d'échéance des modèles de répliation (combinaisons de taux d'intérêt)
- Des niveaux des taux d'intérêt qui prévalent dans chacun des scénarios à un horizon de temps donné

7.8 Options automatiques et comportementales

La banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients dans la mesure où la banque applique au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière. A noter que le phénomène de remboursement anticipé et de retrait anticipé est marginal sur le passé récent.

Les positions relatives aux options de taux automatiques font l'objet d'une réévaluation.

Les positions en dérivés linéaires et non-linéaires s'inscrivent principalement dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque.

7.9 Monnaies

Au 31 décembre 2020, la répartition par monnaie du total des passifs du groupe BCGE est la suivante :

- Franc Suisse 74.9%
- Euro 9.5%
- Dollar US 14.4%
- autres monnaies 1.1%

Dans le cadre du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, les monnaies significatives sont ainsi composées du Franc Suisse, de l'Euro et du Dollar US.

Pour les calculs relatifs à la modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE), les impacts sont déterminés pour l'ensemble des positions, qu'elles soient libellées dans une monnaie significative ou non significative.

En ce qui concerne les calculs relatifs à la modification des revenus attendus (ΔNII), seuls les impacts des opérations libellées dans une monnaie significative sont déterminés.

Tableau 16 - IRRBBA1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux								
		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	1'232	10	1'222	0.6	0.0		
	Créances sur la clientèle	4'400	2'279	2'099	2.3	3.5		
	Hypothèques du marché monétaire	1'883	1'799	84	0.0	0.0		
	Hypothèques à taux fixes	10'936	10'852	84	6.1	6.1		
	Immobilisations financières	2'054	1'847	207	5.3	5.7		
	Autres créances	2	2	-	0.0	0.0		
	Créances découlant de dérivés de taux	11'279	7'855	3'314	1.9	2.7		
	Engagements envers les banques	-3'299	-428	-2'859	0.4	0.3		
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-1'235	-120	-1'088	0.3	0.1		
	Obligations de caisse	-1	-1	-	2.4	2.4		
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-4'373	-4'362	-11	7.5	7.5		
	Autres engagements	-846	-	-846	0.2	0.0		
	Engagements résultant de dérivés de taux	-11'448	-10'541	-892	2.4	2.4		
	Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	258	2	138	0.2	5.0	5.0
Créances sur la clientèle		1'387	289	1'083	0.3	0.7	5.0	5.0
Créances hypothécaires à taux variables		142	141	1	1.7	1.7	5.0	5.0
Autres créances à vue		-	-	-	0.0	0.0	0.0	0.0
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants		-10'097	-7'957	-2'022	1.1	1.3	5.0	5.0
Autres engagements à vue		-843	-403	-301	0.1	0.1	1.0	1.0
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)		-5'526	-5'310	-214	2.1	2.1	5.0	5.0
Total	-4'097	-4'046	-2	2.5	3.4	-	-	

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques "Créances découlant de dérivés de taux" et "Engagements résultant de dérivés de taux".

Tableau 17 - IRRBB1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

Tableau IRRBB1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement				
En CHF	ΔEVE (fluctuation de la valeur économique)		ΔNII (fluctuation de la valeur de rendement)	
Période	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Hausse parallèle	-169'957'116	-156'861'142	-27'894'960	-4'111'146
Baisse parallèle	212'186'307	197'943'044	21'054'681	1'810'670
Choc dit steepener	-138'100'664	-115'281'842		
Choc dit flattener	100'152'857	84'957'624		
Hausse des taux à court terme	21'370'946	14'993'840		
Baisse des taux à court terme	-20'758'154	-14'426'521		
Maximum	-169'957'116	-156'861'142	-27'894'960	-4'111'146
Période	31.12.2020		31.12.2019	
Fonds propres de base (Tier 1)	1'907'593'027		1'857'919'735	

La valeur économique des fonds propres est principalement exposée à une hausse parallèle des taux d'intérêt. Dans ce scénario l'exposition est en hausse par rapport à la situation au 31 décembre 2019.

La marge nette d'intérêt est principalement exposée à une hausse des taux d'intérêt. L'exposition est en hausse dans ce scénario par rapport au 31 décembre 2019.

8 Liquidité

8.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide les principes de gestion du risque de liquidité et détermine la tolérance au risque de liquidité. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites et seuils d'alerte fondés sur le Ratio de liquidité à court terme (LCR). Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque.

8.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de liquidité. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de liquidité est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de liquidité est effectué par le département ALM rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de risque de liquidité et de la présentation au CALM
- De la définition et du maintien des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de liquidité selon le cadre défini dans la « Politique ALM et Liquidité »
- De communiquer quotidiennement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la maison mère à la trésorerie

8.3 Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2015/2, les approches retenues par la Banque pour évaluer le risque de liquidité sont :

- Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio [LCR]) évalué sur base quotidienne pour la maison mère et de manière mensuelle pour le groupe et la maison mère
- Le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio [NSFR]) évalué sur base trimestrielle
- Des stress tests principalement basés
 - Sur des approches comparables à celles retenues dans le cadre du ratio de liquidité à court terme
 - Sur le principe de l'horizon de survie

Les stress tests sont déclinés selon des scénarios systémiques et/ou idiosyncratiques. Ces stress tests tiennent compte des spécificités de la Banque et tiennent compte du refinancement en monnaies étrangères.

8.4 Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} janvier 2019. Le ratio LCR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets [HQLA]) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Pour le deuxième semestre 2020, le niveau du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est resté élevé et en moyenne supérieur à 150%. La variabilité du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est principalement induite par la variabilité des sorties nettes de trésorerie.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés principalement des avoirs déposés en compte de virement à la Banque Nationale Suisse (BNS). Le part complémentaire correspond

principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- (Confédération Suisse, Centrale de Lettres de Gage etc.) éligibles aux opérations de refinancement auprès de la BNS et au numéraire détenu par la Banque.

Concernant la concentration des sources de financement, la principale source de refinancement de la Banque est composée de dépôts de clientèle atomisés et diversifiés. Au 31 décembre 2020, le refinancement de la Banque est principalement basé sur :

- Des engagements résultants des dépôts de la clientèle pour près de 60% du passif
- Des emprunts banque et emprunts auprès de la Centrale de Lettres de Gage pour plus de 15% du passif.

Les sorties de liquidité résultant d'appels de marge « potentiels » sont principalement induites par les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt par dérivés auprès de contreparties bancaires CSA (Credit Support Annex).

Le niveau du LCR en Franc Suisse est significativement plus élevé que celui du LCR regroupant toutes les devises d'une part car les HQLA sont principalement libellés en Franc Suisse et d'autre part car le Groupe BCGE doit assurer le financement centralisé de sa filiale française (principalement en Euro) ainsi que le financement de l'activité de Global Commodity Finance (principalement en Dollar US).

8.5 Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Tableau 18 - LIQ1 - Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (en 1'000'000 CHF)

	T3 2020		T4 2020		
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		6'511	7'110	
Sorties de trésorerie					
2	Dépôts de détail	10'048	794	9'510	804
3	■ dont dépôts stables	3'986	199	4'047	202
4	■ dont dépôts moins stables	6'062	594	5'463	602
5	Financement de clients commerciaux ou de gros clients non garantis	5'224	3'215	5'709	3'567
6	■ dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	969	232	1'054	251
7	■ dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	4'254	2'983	4'654	3'316
8	■ dont titres de créances non garantis	0	0	0	0
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie		0		9
10	Autres sorties de trésorerie	1'803	941	1'193	333
11	■ dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	770	741	181	145
12	■ dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	19	19	0	0
13	■ dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité	1'013	181	1'011	188
14	Autres engagements de financement contractuels	60	56	87	83
15	Autres engagements de financement conditionnels	3'086	42	3'193	47
16	= Somme des sorties de trésorerie		5'048		4'844
Entrées de trésorerie					
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	0	0	0	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	1'534	733	1'518	827
19	Autres entrées de trésorerie	643	643	10	10
20	= Somme des entrées de trésorerie	2'176	1'376	1'528	837
Valeurs apurées					
21	Somme des HQLA		6'511		7'110
22	Somme nette des sorties de trésorerie		3'672		4'008
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		177%		177%

9 Risque opérationnel

La banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres minimaux au titre du risque opérationnel.

L'objectif de la gestion du risque opérationnel est de limiter les pertes liées aux risques opérationnels. Pour cela, le conseil d'administration valide la politique de contrôle interne et des risques opérationnels. Dans le but de limiter les risques opérationnels (et particulièrement les risques majeurs), la direction générale met en œuvre le système de contrôle interne qui recense l'ensemble des structures et processus de contrôle, à tous les échelons de la banque.

Le département Contrôle des risques détermine l'architecture, définit la méthodologie et assure la cohérence dans l'implémentation du système de contrôle interne sur l'ensemble des activités de la banque.

Mensuellement, le comité des risques analyse la position globale des risques opérationnels et propose des solutions et émet des recommandations à la direction. Trimestriellement, le comité des risques soumet son rapport à la direction générale et au conseil d'administration. Le département Contrôle des risques produit annuellement un rapport CIROP à la direction générale et au conseil d'administration relatif au bilan des risques opérationnels et du contrôle interne de l'année.

L'audit interne élabore son plan d'audit annuel selon son appréciation du risque opérationnel de la banque, du système de contrôle interne et de la gouvernance d'entreprise.

Enfin, le comité de contrôle (commission du conseil d'administration) fait un rapport au conseil d'administration sur le fonctionnement du système de contrôle interne en se basant sur les rapports de la direction générale, de l'audit interne et de l'audit externe.

10 Ratio de levier

Tableau 19 - LR1 - ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)

LR1 : Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)	
	^a 31.12.2020
1 Total des actifs selon les comptes publiés	27'541'692
1a Différences entre les comptes publiés et la base de calcul pour la détermination de l'engagement global	
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-615
3 Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	
4 Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	-15'953
5 Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	-21'002
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1'083'246
7 Autres ajustements	-5'390'363
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	23'197'006

Tableau 20 - LR2 - ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)

LR2 : Ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)

	a	b
	31.12.2020	31.12.2019
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires ¹ (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	21'328'969	24'369'555
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) ² (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-615	-795
3 Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	21'328'354	24'368'760
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	12'165	5'194
5 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	60'464	50'339
6 Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)		
7 (Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	-72'628	-55'533
8 (Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)		
9 Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)		
10 (Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés [Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3] et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)		
11 Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)		
Opérations de financement de titres (SFT)		
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	781'922	526'596
13 (Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)		
14 Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)	3'483	
15 Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)		
16 Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	785'405	526'596
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	3'538'580	3'500'537
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-2'455'334	-2'580'793
19 Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1'083'246	919'744
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	1'907'593	1'857'920
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	23'197'006	25'815'100
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	8.2%	7.2%

Suite à la pandémie du COVID-19, la FINMA a octroyé un assouplissement temporaire pour le calcul du ratio d'endettement (leverage ratio) (communication FINMA 02/2020, 03/2020 et 06/2020). Cet assouplissement amène à une augmentation du ratio de levier de 1.1 point de pourcentage. Sans cet assouplissement, le ratio de levier serait de 7.1% en lien avec le ratio de 7.2% du 31.12.2019.